

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) " INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX DÉDIÉS
AU TOURISME DE PROXIMITÉ " : SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJET

ANNEXE 2
DETAILS DES CANDIDATURES

2.1. Modernisation de l'aire d'accueil de camping-caristes de la Porte d'Alsace par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, à CHAVANNES-SUR-L'ETANG (68210 - Territoire Sud Alsace)

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue souhaite moderniser l'actuelle aire d'accueil de camping-cars de la Porte d'Alsace, située sur la commune de CHAVANNES-SUR-L'ETANG.

Datant d'une trentaine d'année, l'aire dispose d'une vingtaine d'emplacements ainsi que d'un bâtiment intercommunal, composé d'un point d'informations touristiques ainsi que d'un bloc sanitaire. Ce site propose différents services pour les camping-caristes : une aire de vidange des eaux grises, l'alimentation en eau potable, des branchements électriques, des tables de pique-niques, un système de collecte sélectif des déchets. Mais ils ne sont accessibles que durant la période d'avril à octobre, qui plus est en libre-service. Ce dernier point engendre des nuisances puisque certains locaux se servent abondamment et y abandonnent leurs déchets.

Le nouveau projet consiste à :

- Réaliser des travaux d'aménagements afin de moderniser et de sécuriser l'aire et de permettre son ouverture toute l'année : agrandissement des places (20 à 16 places mais plus spacieuses), installation de branchements électriques à chaque emplacement, d'une nouvelle borne de vidange des eaux grises, d'une meilleure connexion wifi, d'une nouvelle signalétique, d'un système de vidéo-protection et d'une barrière d'accès.
- Assurer la gestion de cette aire en partenariat avec une société spécialisée, permettant d'augmenter la fréquentation et de consolider le modèle économique. Son accès et ses services deviendront payants, afin d'en assurer une meilleure qualité.

Les travaux tiendront compte de l'intégration paysagère du site ; une clôture végétale est prévue par exemple.

L'objectif étant d'inciter les camping-caristes à visiter le territoire, des panneaux d'information seront mis en place, qui expliqueront les points d'intérêts : Maison de la Nature accessible en vélo, musées, patrimoine, pistes cyclables dont l'EuroVelo 6, circuits de randonnée dont deux sentiers à proximité permettant de découvrir la biodiversité locale, etc.

Par ailleurs, une liaison douce sera créée à proximité par la commune de CHAVANNES-SUR-L'ETANG, afin de permettre aux usagers de l'aire de relier à pied ou à vélo la commune en toute sécurité.

Le but est de capter des nouveaux usagers pratiquant un tourisme itinérant. L'ouverture de l'aire toute l'année permettra de répondre à leur demande de plus en plus fréquente de découvrir l'Alsace en période automnale et hivernale.

Il n'y a pas d'offre similaire sur le territoire.

Le réaménagement de ce site marque une volonté de la Collectivité d'ancrer le tourisme sur le territoire et de le promouvoir tout au long de l'année. Il s'inscrit dans un projet de développement touristique global, en lien avec le développement cyclotouristique et

fluvestre, puisque l'aire est située à proximité de l'EuroVelo 6 et du canal du Rhône au Rhin. La modernisation de l'aire de CHAVANNES est concomitante avec un projet de création d'hébergement touristique à proximité du relais nautique, qui bénéficiera de travaux de modernisation en 2023-24.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 134 377 €, pour un coût global du même montant.

Travaux concernés : agrandissement des places, installation de branchements électriques, borne de vidange des eaux grises, connexion wifi, signalétique, système de vidéo-protection et barrière d'accès.

Le plan de financement proposé par le porteur de projet est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	26 875 €	20 %
Région Grand Est	67 189 €	50 %
CeA	40 313 €	30 %
TOTAL	134 377 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 40 313 € à la Communauté de communes Sud Alsace Largue, soit 30 % du montant des dépenses éligibles, comme souhaité par le porteur, car le projet permet un meilleur accueil des camping-caristes, s'inscrit dans une politique touristique globale et des connexions sont faites avec l'itinérance douce et la découverte du patrimoine local.

2.2. Aménagements dans le refuge du Schantzwasen à STOSSWIHR, par l'association Ski Club de STOSSWIHR (68140 - dans la Communauté de communes de la Vallée de Munster - Territoire Région de COLMAR)

L'association Ski Club de STOSSWIHR (125 membres, agréée Jeunesse et Sport) souhaite améliorer l'accueil dans le Refuge du Schantzwasen, qu'elle gère depuis 1946.

Le refuge est accessible à tous publics, notamment aux personnes à mobilité réduite, toute l'année. Il peut accueillir 28 couchages et 40 personnes durant l'accueil de jour. Il reçoit déjà de nombreux touristes Français, Allemands et Belges, notamment en itinérance pour de la randonnée pédestre, du ski ou simplement une mise au vert, au cœur du Massif du Tanet, à 1 100 m. d'altitude.

Une partie du refuge peut accueillir les itinérants sans réservation, avec la mise à disposition d'une petite cuisine, d'une salle de repos et de sanitaires. Le reste est disponible sur réservations (par Internet ou téléphone).

Les aménagements consistent en la construction d'une terrasse pour proposer un espace de détente et par la même occasion améliorer l'évacuation de la sortie de secours du premier étage. La terrasse sera intégrée en harmonie avec le bâtiment existant, habillée par un bardage en bois, avec de l'éclairage extérieur, un accès pour piétons et personnes à mobilité réduite.

Au rez-de-chaussée, sera aménagé, sous la terrasse, un lieu de stockage du matériel de secours et de sécurisation des pistes de ski attenantes.

Ce projet permet aussi d'éliminer un petit appentis existant depuis 30 ans, mal intégré dans le paysage.

L'objectif est d'améliorer l'offre d'accueil, la gestion des flux et la sécurité des touristes qui y séjournent (à la nuitée, en week-end ou en semaine selon les réservations), ainsi que des personnes en itinérance la journée.

L'association est sensible à la préservation de l'environnement, puisque l'entretien du refuge se fait avec l'utilisation de produits écologiques, le traitement de l'eau est fait à l'aide d'une lampe UV et non avec des produits chlorés et une sensibilisation du public est régulièrement menée pour éviter les nuisances sur la nature environnante.

Ce projet complète la stratégie touristique du refuge qui a déjà de nombreux partenariats avec les autres sites locaux : Ferme aux Rennes, fermes-auberges, etc., mais aussi tous les acteurs du Massif en règle générale.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 32 133 €, pour un coût global de 91 119 € car plusieurs travaux ont déjà commencé en 2022 (dont le gros œuvre en maçonnerie), pour anticiper l'hiver.

Travaux concernés : installation de la terrasse en bois et petits travaux pour finaliser le local.

Le plan de financement est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	21 313 €	66 %
Communauté de communes de Munster	5 000 €	16 %
Commune de Stosswihr	1 000 €	3 %
CeA	4 820 €	15 %
TOTAL	32 133 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 4 820 € à l'Association Ski Club de STOSSWIHR, soit 15 % du montant des dépenses éligibles, car les travaux vont permettre d'améliorer un projet lié à l'itinérance : l'accueil, la gestion des flux et la sécurité du public d'un refuge qui accueille déjà de nombreux randonneurs et permet une meilleure intégration paysagère du bâtiment, mais cela reste une transformation de bâtiment sans ajout de services innovants particuliers par exemple.

2.3. Rénovation du gîte d'étape des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle de BELLEMAGNY, par la Congrégation des bénédictines adoratrices de BELLEMAGNY (68210 – dans la Communauté de communes Sud Alsace Largue - Territoire Sud Alsace)

Le gîte d'étape des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle de BELLEMAGNY accueille toute personne souhaitant passer une ou plusieurs nuits, essentiellement des randonneurs pédestres mais aussi des cyclotouristes, certains pratiquant le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle (200 à 300 pèlerins par an) et d'autres simplement itinérants. Le gîte est aussi ouvert aux personnes qui veulent se ressourcer et à des groupes qui peuvent disposer d'une salle de réunion.

Suite à une fréquentation en hausse, la Congrégation souhaite augmenter sa capacité d'accueil de 15 à 38 personnes (12 chambres à la place des 5 existantes). Un des objectifs est aussi d'améliorer les conditions d'accueil par rapport à la rusticité passée, avec notamment l'ajout de blocs sanitaires (toilettes et douche dans chaque chambre) et le

renouvellement de la literie et du mobilier. De plus, le gîte va être mis aux normes actuelles de sécurité et d'accessibilité.

Il est prévu aussi de mettre à disposition des cyclotouristes un abri pour les vélos, dans un local déjà existant.

Une fois les travaux terminés, la Congrégation positionnera une personne pour gérer l'accueil des groupes et le bon fonctionnement du gîte.

Le gîte est ouvert toute l'année.

Les réservations sont gérées par la Congrégation. Le tarif demandé est de 30 € par personne, comprenant la nuit, le petit-déjeuner et le repas du soir mais une participation libre est possible pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer ce tarif.

Un petit musée des traditions religieuses d'Alsace se situe dans une annexe du gîte. Il montre des objets religieux mais aussi des poteries et divers objets alsaciens.

Le gîte est présent sur le site Internet de l'Office du Tourisme du Sundgau.

Ce gîte est le seul du Sundgau et le dernier d'Alsace sur le tracé vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Sur le chemin du pèlerinage, l'étape précédente est à THANN.

Cet hébergement est géré dans une logique sociale (et non de rentabilité), avec un accueil de tous les publics et la possibilité d'une participation libre pour permettre un accès au plus grand nombre (impliquant une non couverture automatique des coûts engendrés et surtout une absence de rentabilité). Ce sont des chambres avec un confort spartiate (pas de services spécifiques, de télévision, etc...) ; le but est de permettre aux pèlerins et itinérants de trouver une chambre simple mais confortable. L'hébergement ne fait ainsi pas concurrence aux autres hébergements privés.

Les congrégations religieuses en Alsace-Moselle relèvent de la loi du 24 mai 1825 et du décret du 31 janvier 1852 qui prévoient que ces congrégations doivent être autorisées. C'est en application de ces textes que la congrégation des bénédictines adoratrices de BELLEMAGNY a été légalement reconnue par décret du 23 janvier 1996.

Ce type de congrégations est doté d'un statut particulier qui est « sui generis » et ne correspond ni au statut associatif, ni au statut d'établissement public, ni à celui d'une entreprise sociale et solidaire.

La modification de la liste des bénéficiaires éligibles, proposée à l'approbation de la Commission permanente, pour permettre d'intégrer toute personne morale à but non lucratif dont le fonctionnement est désintéressé, permet de rendre éligible, notamment, ce type de maître d'ouvrage.

Les dépenses éligibles du projet s'élèvent à 510 824 €, pour un coût global de 513 009 € (2 185 € d'installation de meubles, non comprise).

Travaux concernés :

Travaux d'aménagements du bâtiment pour ajouter des chambres (passage de 5 à 12 chambres)

Ajout de blocs sanitaires dans chaque chambre

Achat de mobilier et literie pour les chambres

Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Le plan de financement est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût	En pourcentage
Fonds propres	290 824 €	56,9 %

Emprunts	100 000 €	19,6 %
Dons estimés	20 000 €	3,9 %
CeA	100 000 €	19,6 % car subvention plafonnée à 100 000 €
TOTAL	510 824 €	100 %

Au vu des critères du règlement, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 100 000 € à la Congrégation des bénédictines adoratrices de BELLEMAGNY, soit 19,6 % du montant des dépenses éligibles (subvention plafonnée à 100 000 €), car les travaux vont permettre d'améliorer un projet lié à l'itinérance : l'accueil, la gestion des flux et la sécurité du public d'un gîte qui accueille déjà de nombreux randonneurs. De plus, il importe de maintenir ce type d'hébergement solidaire, peu développé, sur le territoire.

Mais cela reste une transformation de bâtiment sans ajout de services innovants particuliers par exemple.